

Département du Jura
Arrondissement de DOLE
COMMUNE DE SAINT-THIEBAUD
Canton d'Arbois

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 039-213904956-20260427-2026_18-DE



Nbre de membres en
exercice : 7

Nbre de membres
présents : 7

Nbre de suffrages
exprimés : 7

Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Le 27 avril 2026

Séance à 20 heures 30 en Mairie de Saint-Thiebaud

BUDGET COMMUNAL

Date de convocation : 22 avril 2026

Etaient Présents : MM. GUINCHARD Jean-Marc, JUGE Guilhem,
CZECH Nathalie, BELLE Mélanie, ERED Jérémy, CETRE VEILLARD
Gwladys, SOULIER Philippe, CETRE VEILLARD Gwladys.

Était excusé :

Secrétaire de Séance : Guilhem JUGE

2026-18

Objet : Demande de fond de concours

Vu la délibération du Conseil Communautaire Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura en date du 15 octobre 2024 approuvant la création et la mise en œuvre du dispositif d'attribution de fonds de concours descendant concourant au soutien aux projets d'investissement des communes.

Vu l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales et la **LOI n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales** prévoit que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Considérant que le projet vise à un :

- Réfection de voirie pour un montant de 35 527.10€ HT.

Vu le plan de financement établi comme suit :

- Commune : 29 923.10€
- Fonds de Concours : 5 604€

Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fond de concours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve le projet pour un montant de 35 527.10€ HT

Approuve son plan de de financement du projet visant à :

- Réfection de voirie.

Vu que le cout total HT du projet est de 35 527.10€

Décide de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins – Cœur du Jura en vue de participer à ce financement.

Autorise le Maire de Saint-Thiébaud à signer tout acte y afférant.

Pour copie conforme et certification,



Le Maire,
GUINCHARD Jean-Marc



Secrétaire de séance
Guilhem JUGE